

En cas de danger immédiat

Il est recommandé de

- Appeler police-secours (17), de jour comme de nuit

Vous pouvez toujours, sans vous mettre en tort :

- Partir vous réfugier chez des ami-es, votre famille, dans un centre spécialisé
- Emmener vos enfants avec vous (dans ce cas, il est conseillé de déposer une main courante au commissariat pour le signaler)
- Rassembler et emporter vos documents personnels tels que les papiers d'identité et des éléments prouvant les violences (certificats médicaux, témoignages, sms, mails...)

En urgence 24h/24

- Commissariat des Lilas :
55/57 bd Eugène Decros : **01 41 83 67 00**,
- **17** police-secours
- **18** pompiers
- **15** urgences médicales/
114 pour les personnes malentendantes
- **115** hébergements d'urgence (préciser demande d'hébergement pour causes de violences conjugales)
- **119** Enfance en danger

Qui peut me renseigner

■ Point d'Accès au Droit (PAD) :

193/195 rue de Paris 01 41 58 10 91
Tous les jeudis de 14h à 17h

■ Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) :

193/195 rue de Paris - 01 41 58 10 91
Les mercredis de 14h à 17h
sur rendez-vous

■ SOS victimes 93 :

information juridique par téléphone
01 41 60 19 60
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h30

■ Permanence juridique en Mairie des Lilas :

96 rue de Paris - 01 43 62 82 02
Sans rendez-vous
le samedi matin de 9h à 11h30

« Je connais une femme victime de violences »

Pour une victime, les proches peuvent être un soutien important.

Si vous connaissez une femme qui subit des violences, vous pouvez l'aider à rencontrer des interlocuteur·rices et savoir quelle démarches réaliser. Vous pouvez contacter les professionnel·les figurant sur cette plaquette pour l'orienter au mieux.

Femmes, victimes de violences

Ami-es, voisin-es,
parents et vous-même
Comment agir ?

Violences contre les femmes : la loi vous protège

Que vous subissiez des violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques, ou que l'on vous confisque des documents administratifs, **vous n'êtes pas responsable.**

Quelles que soient les explications et justifications des actes de votre partenaire ou ex-partenaire, il n'a pas le droit de vous agresser, ces actes de violences sont punis par la loi.

Vous avez des droits, que vous soyez mariée, pacsée, en concubinage, séparée, divorcée ou célibataire.

Appelez le 3919* (Violences Femmes Info, du lundi au samedi de 9h à 22h - jours fériés de 9h à 18h)

***Appel anonyme et gratuit**

Plus d'informations :

stop-violences-femmes.gouv.fr

Les professionnel·les sont à votre écoute pour en parler

■ **Intervenante sociale en commissariat :**

01 41 83 67 03/ 06 47 51 17 56

■ **Centre de planification/ maternité des Lilas sur rendez-vous :**

12/14 rue de Coq français - 01 49 72 64 65

- Écoute, information, entretien sur la sexualité, la contraception, l'IVG, les violences et agressions sexuelles faites aux femmes.

■ **Point Accueil Écoute Jeunes et Familles (PAEJ) :**

167 rue de Paris 93260 Les Lilas
01 48 97 21 10

Un espace de parole confidentiel et gratuit lorsqu'on rencontre une difficulté personnelle ou familiale dans son parcours de vie.

■ **Lieu d'Accueil et d'Orientation pour jeunes femmes (15/25 ans) victimes de violences (LAO) :**

Maison des Associations, 79 bis avenue Gallieni
93170 Bagnolet - 01 71 29 50 02

■ **Consultation en victimologie gratuites et sur rdv pour les femmes :**

centre médico-social Louise Michel,
91 Rue Saint-Germain, 93230 Romainville
01 41 83 17 70 Mardi de 13h30 à 18h30
et samedi matin

■ **SOS femmes 93, association spécialisée d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales :**

3 allée du Moulin 93140 Bondy
(arrêt gare RER de Bondy)

- Écoute téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h au 01 48 48 62 27
- Permanence sans rendez-vous du lundi au jeudi de 10h à 13h, garde d'enfants possible.

■ **Service social départemental**

Les assistantes du service social départemental vous reçoivent sur rendez-vous.

63 rue de Paris,
93310 Le Pré Saint-Gervais - 01 71 29 55 85

Pour vos démarches administratives (domiciliation, RSA...)

■ **CCAS :**

193/195 rue de Paris - 01 41 58 10 91

- Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Permanences téléphoniques

■ **Violences faites aux femmes :**

3919 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 22h week-end et jours fériés de 9h à 18h

■ **SOS femmes 93 :**

01 48 48 62 27 du lundi au vendredi de 14h à 17h

■ **Viols femmes infos :**

0800 05 95 95 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 10h à 19h

En ligne

■ **Tchat de signalement des violences sexistes et sexuelles auprès de la police :**

Anonyme et gratuit pour les victimes et les témoins. 24h/24 et 7j/7 -

www.service-public.fr/cmi